



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
de la Commande Publique et
des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_AR2024_0040

Délégation de signature à
Monsieur Eric DENOEUDE
Directeur de la Sécurité Publique,
de la Prévention et de l'Accès aux Droits

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature, au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services et au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques, aux responsables des services communaux ;

Vu l'article R.2122-8 du même Code, conférant au Maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature à un ou plusieurs agents communaux ;

Vu le contrat portant recrutement de Monsieur Eric DENOEUDE en qualité de Directeur de la Sécurité Publique, de la Prévention et de l'Accès aux Droits à compter du 1^{er} février 2024;

Considérant que Monsieur Eric DENOEUDE, est nommé Directeur de la Sécurité Publique, de la Prévention et de l'Accès aux Droits à compter du 1^{er} février 2024 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de donner délégation de signature à certains agents pour la bonne marche de l'administration ;

ARRETONS

Article 1^{er} - Délégation de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Monsieur Eric DENOEUDE, Directeur de la Sécurité Publique, de la Prévention et de l'Accès aux Droits**, en matière de finances pour :

- Les bons de commande de matériels nécessaires à l'approvisionnement et à la continuité du fonctionnement des services dans le périmètre de la Direction de la Sécurité Publique, de la Prévention et de l'Accès au Droit dans la limite de 10 000€ HT ;
- Les bons de livraison en exécution des bons de commande émis ;
- Les courriers aux fournisseurs visant le rejet des livraisons, des facturations erronées, la réfaction des montants indûment facturés ;
- Les attestations de service fait ;
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces à l'appui des mandats et dépenses et titres de recettes ;
- Les bons de commande relatifs à la protection animale dans la limite de 10 000€ HT.

Article 2 - Délégation de signature est attribuée, sous notre surveillance et notre responsabilité à **Monsieur Eric DENOEU**D, en matière de ressources humaines pour les agents de la Direction de la sécurité publique, de la prévention et de l'accès aux droits, pour :

- Les comptes rendus des entretiens professionnels et les évaluations annuelles ;
- Les états des heures supplémentaires ;
- Les autorisations de formation ;
- Les états donnant droit à des indemnités de frais kilométriques ;
- Les certifications administratives relatives aux ressources humaines ;
- Les ordres de missions permanents et temporaires ;
- Les autorisations d'utilisation de véhicule personnel ;
- Les états de frais de déplacement et de représentation ;
- Les formulaires d'habilitation professionnelle et autorisation de conduite ;
- Les formulaires de statistiques ;
- Les autorisations de congés ;
- Les formulaires d'absence pour maladie et les formulaires de reprise d'activité.

Article 3 - L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire et par délégation
Fonction, prénom et nom du signataire

Article 4 - La présente délégation sera applicable pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent, sous réserve de son retrait ou de son abrogation.

Article 5 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURGOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

Article 6 - La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 23 FEV. 2024

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



Signature et paraphe de l'agent délégué :

Accusé de réception en Préfecture le : 27 FEV. 2024

Publié sur le site internet de la Ville le : 27 FEV. 2024

